

*Comité d'Hygiène et de Sécurité et
d'amélioration des Conditions de Travail
CHSCT (moins de 300 salariés)*

OBJECTIFS

Réaliser une approche concrète des nouvelles dispositions réglementaires et juridiques concernant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, définir les rôles, les fonctions, les missions, les devoirs et les responsabilités des membres du C.H.S.C.T. (Loi du 23 décembre 1982 et du 23 septembre 1983).

Donner aux participants les outils nécessaires et les moyens efficaces à l'étude des accidents, l'élaboration et le classement des documents.

DUREE

3 jours soit 21 heures

INTERVENANT

1 technicien de formation spécialiste de la sécurité et des conditions de travail

METHODES PEDAGOGIQUES

Cette formation, essentiellement concrète, s'appuie sur les données les plus récentes en matière de dispositions législatives et réglementaires et donne une place essentielle à l'analyse et à la résolution des cas concrets en matière de sécurité et des conditions de travail.

PUBLIC CONCERNE

Membres des Comités d'Hygiène et de Sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Salle de cours équipée,
Vidéo projecteur / diaporama,
Livret stagiaire

CONTENU DE LA FORMATION

**Tous les thèmes seront traités et plus ou moins approfondis suivant la durée du stage*

Le C.H.S.C.T. dans l'entreprise :

Évolution de la réglementation,
Obligation de constitution.

Composition, missions et fonctionnement du C.H.S.C.T. :

Mode de désignation,
Représentation du personnel,
Durée du mandat,
Constitutions de plusieurs C.H.S.C.T.,
Application des prescriptions législatives,
Études des postes de travail,
Amélioration des conditions de travail,
Désignation du secrétaire,
Périodicités des réunions,
Délibération,
Nomination d'un expert,
Crédit d'heures,
Obligation de discrétion,
Rapport annuel et programme annuel de prévention,
Délit d'entrave.

Étude statistique :

Statistiques nationales,
Statistiques de la branche professionnelle,
Statistiques de l'établissement,
Mise en évidence des secteurs à risques,
Coût direct et indirect des accidents du travail,
Les accidents de trajet,
Les maladies professionnelles.

Les équipements de protection individuels.

Danger grave et imminent.

Droits des salariés,
Rôle du C.H.S.C.T.

Les formations obligatoires.

Le C.H.S.C.T. et la CRAM :

Rôles, missions et moyens d'action de l'Ingénieur de Prévention de la CRAM.

Le C.H.S.C.T. et l'Inspection du Travail :

Rappel du statut de l'Inspecteur du Travail,
Les visites de l'Inspecteur du Travail,
Les moyens d'action de l'Inspecteur du Travail.

Les responsabilités civiles et pénales (Nouveau Code Pénal du 4 mars 1994).

Le plan de prévention (Décret du 20 février 1992)

Le protocole de sécurité (Arrêté du 26 avril 1996).

Évaluation des risques professionnels et élaboration, mise à jour du document unique (5 novembre 2001).

Analyse des accidents du travail :

Importance du compte rendu d'accident,
Analyse des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes,
Résolutions des problèmes.

La visite des ateliers / les conditions de travail :

L'aménagement des postes de travail,
Les risques liés à l'activité physique,
Le risque mécanique,
Le risque chimique,
L'incendie,
Le bruit,
L'éclairage,
Les ambiances thermiques.

L'étude d'un poste de travail :

Analyse des procédures de l'environnement de travail,
Les applications de l'étude de poste

VALIDATION DU STAGE

Délivrance d'une attestation de stage.